2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj.com
#InfoJeunesse

LE SITE DE RÉFÉRENCE POUR L'ORIENTATION ET L'INFORMATION DES 15/25 ANS

www.cidj.com

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Lancement : 2011
Pôle : un site du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Un site d'information pour les 15/25 ans entièrement connecté à l'actualité et aux préoccupations des jeunes.

◆ **Des informations exclusives web** organisées en 5 grandes rubriques :
- **Orientation et métiers** : découverte des métiers par secteur, par centres d'intérêts, par ordre alphabétique, les métiers qui recrutent et les secteurs à découvrir
- **Études, formations et alternance** : études supérieures, étudier avec un handicap, les diplômes, les écoles se présentent, formation professionnelle, alternance, avant le bac
- **Emploi, jobs et stages** : plus de 1 000 offres à découvrir et de nombreux conseils pour trouver un emploi ou un stage et créer son entreprise
- **Partir à l'étranger** : travailler à l'étranger, voyager dans le monde, partir en volontariat international, stage à l'étranger, les séjours linguistiques se présentent, étudier à l'étranger
- **Vie quotidienne** : trouver un logement, psycho santé, justice, transports, ...
Toute l'actualité du CIDJ : manifestations, forums, conférences, ateliers,...

◆ **Mise à jour quotidienne de nouveaux contenus** : news, reportages, interviews, témoignages de pros et de jeunes, articles métiers ...le CIDJ répond aux problématiques des jeunes dans leur globalité

◆ De **nombreuses vidéos** avec des conseils de professionnels et des témoignages de jeunes

◆ Des **chats en ligne animés par les conseillers du CIDJ** offrent une information personnalisée et immédiate

◆ **Site mobile-first** pour une lecture adaptée en priorité au mobile
> 7 internautes sur 10 consultent le site via leur mobile

Cible : jeunes, parents, équipes éducatives, professionnels de l'orientation sur toute la France

Profil internautes *(Source éditeur)*
- 15/24 ans : 64 %
- 25/34 ans : 33 %
- + 34 ans : 3 %

Nouveau site responsive design adapté aux besoins des utilisateurs

3 053 118
pages vues / mois
(Google analytics 2018)

1 326 398
visiteurs uniques / mois
(Google analytics 2018)

55 000
Abonnés newsletter

contacts

01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté

www.cidj.com

2019 kit_média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj.com
#InfoJeunesse

TARIFS 2019 HT

Site / CPM
Méga bannière : 35 €
Méga bannière expand : 40 €
Pavé : 45 €
Pavé expand : 45 €
Habillage : 80 €
Expand corner : 70 €
Sur toutes les pages en coin gauche ou droit

Publi-rédactionnel :
Forfait 1 mois : 4 900 €
Forfait 3 mois : 11 000 €
Forfait 6 mois : 16 900 €
Sous réserve de validation éditeur
Texte de 5 000 signes maximum + liens + logo + photos

Fiches établissements : nous consulter
Fiches séjours : nous consulter

Mobile / CPM
Bannière top : 30 €
Pavé intégré : 45 €

Newsletter / Forfait 1 mois
Méga bannière : 1 700 €
Pavé : 1 900 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
Remise nouveau client : 3 %
Majoration : *changement de visuel pendant la campagne, exclusion de thématique, mise en ligne express (réception du visuel moins de 2 semaines avant la mise en ligne...)*
1 contrainte : 10 % ; 2 contraintes : 20 % ;
3 contraintes : 30 % ; 4 contraintes : 40 %
Remise couplage bimédia : 25 %
Applicable sur les formats web uniquement pour les clients fidèles issus de la presse
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

@ Rubrique

Expand corner

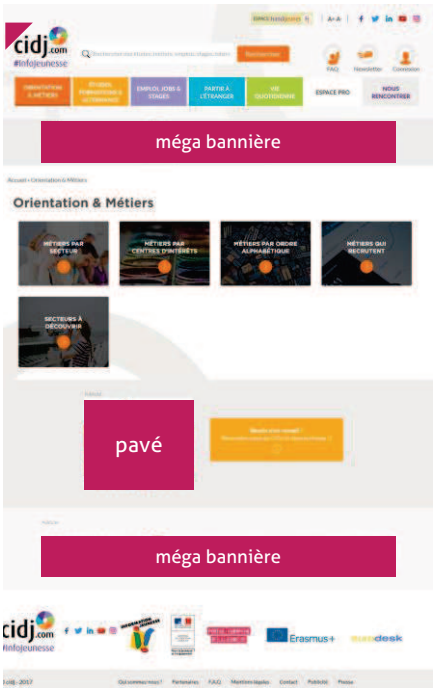

@ Fiches métier

@ Home page

Possibilité de méga bannière expand

Possibilité de pavé expand

Possibilité de méga bannière expand

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - b
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit_média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj.com
#InfoJeunesse

FORMATS / POIDS < 50 ko

Site
Méga bannière : 970 x 90 pixels
Pavé : 300 x 250 pixels
Habillage : 1 800 x 1 500 pixels
Autres formats : nous consulter

Mobile
Bannière top : 320 x 100 pixels
Pavé intégré : 300 x 250 pixels

Newsletter
Méga bannière : 728 x 90 pixels
Pavé : 300 x 250 pixels

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Fichier : gif, jpeg ou HTML5
Remise éléments : 2 semaines avant mise en ligne

@ Mobile

@ Newsletter

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : 1- Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des conditions générales de vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou par son mandataire et renvoyé au plus tard 5 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse sur l'ordre d'insertion). 3- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à Mistral Media par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à Mistral Media une attestation de mandat avant le début de la campagne. 4- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 5- Sauf disposition express, le choix de l'emplacement des annonces publicitaires est à la seule discrétion de Mistral Media et des supports.6- Il sera fourni à chaque fin de mise en ligne un bilan de campagne. Le client reconnaît et accepte que Mistral Media est réputée avoir atteint ses objectifs en terme de pages vues, si 95% du nombre de pages vues indiqués sur le contrat est atteint. S'il ressort du compte rendu que le nombre de pages vues n'était pas atteint, Mistral Media s'engage à insérer la publicité sur des pages du site support sur une base non exclusive, jusqu'à ce que ledit nombre soit atteint. 7-L'annonceur s'engage à fournir à Mistral Media des éléments techniques conformes aux exigences communiquées (taille, poids, format, animation et lien de redirection). La remise des éléments doit s'effectuer 7 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition express spécifiée sur l'ordre d'insertion). Si la publicité est non conforme aux normes techniques, l'annonceur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis. 8- Dans le cas d'une remise tardive des éléments techniques, Mistral Media se réserve le droit de décaler d'autant la campagne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit. Par ailleurs, elle libère Mistral Media de son engagement de livrer 100% du volume commandé par l'annonceur. La remise hors-délai entrainera la facturation quand bien même la campagne n'aurait pu être en ligne. **OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR :** 9- L'annonceur s'engage par ailleurs à ce que le message soit identifiable, loyal, décent et non mensonger. Mistral Media se réserve le droit de refuser à tout moment toute publicité qui de quelque manière que ce soit présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur ou à la ligne éditoriale des sites. Ces refus ne constitueront en aucun cas une résiliation de l'ordre de publicité et ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité au profit de l'annonceur. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 10- Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à Mistral Media et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. 11- L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 10 jours avant la mise en ligne. Si l'annulation intervient dans les 10 jours précédant la mise en ligne de la campagne, Mistral Media réclamera une indemnité forfaitaire de 20% du montant total net HT. La non livraison des éléments techniques ou la non mise en conformité ne saurait constituer une clause d'annulation. **RECLAMATION :** 12- Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la mise en ligne de la campagne sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **REMISES :** 13- Mistral Media se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul des mandats). 14- REMISE DEGRESSIF VOLUME : Ne sera appliquée de façon progressive et non rétroactive (même RCS, même entité sociale) - REMISE NOUVEL ANNONCEUR : Un annonceur publicitairement absent du site support durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur - REMISE CUMUL MANDAT : Elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs sur le même site support - REMISE ESCOMPTE : Elle s'applique dès lors qu'un mandataire règle la totalité de la campagne 10 jours avant la mise en ligne. - REMISE PROFESSIONNELLE : Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur la CA net après remises. **FACTURATION :** 15- La facturation est émise le jour de la mise en ligne de la campagne. 16- Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 17- L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par Mistral Media. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de Mistral Media. 18- Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 19- Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours net. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 20- En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 21- Mistral Media se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 22- En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 23- Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

30 éditeurs presse & web

22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

Actuel cidj

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TOUTE L'INFORMATION EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET D'INSERTION

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Périodicité : chaque mois de nouvelles thématiques sont mises à jour (informations sélectionnées, enrichies et vérifiées), cf. calendrier rédactionnel ci-après
Pôle : un support du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : la référence des professionnels de l'information, de l'orientation et de l'insertion

◆ **Un concept « tout en un » unique sur le marché :** des informations sur les métiers, les études mais aussi l'emploi et les stages, le handicap, la mobilité internationale,...
- 340 dossiers thématiques présentés dans 20 classeurs

◆ **Une mise à jour annuelle garante d'une information fiable**

◆ **Une édition nationale et des compléments régionaux**

Cible :
① Professionnels de l'information, de l'orientation et de l'insertion
② Collégiens, lycéens, étudiants, parents et adultes

CHIFFRES CLÉS

Audience : près de 5 millions de lecteurs
Diffusion abonnés : 6 800 exemplaires
Mode de diffusion : abonnement payant
Plus de 6 500 lieux de consultation
- Lycée, collège, université : 22 %
- Collèges, lycées, CIO, Universités : 31 %
- Réseau Information Jeunesse : 20 %
- Missions locales, services municipaux : 14 %
- Pôle Emploi : 13 %
- Centres de formation, CIBC : 11 %
- Armée : 3 %
- Autres : 8 %

5 000 000
lecteurs
(Source éditeur)

6 800
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

Un outil incontournable pour l'information et l'orientation des jeunes pour 97 % des abonnés

30 éditeurs presse & web

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

Actuel cidj

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CALENDRIER RÉDACTIONNEL 2019

PARUTION	THÈMES MAJEURS	
JANVIER	- Information et orientation - Enseignement secondaire	- Enseignement professionnel et technologique - Enseignement supérieur
FÉVRIER	- Les métiers par centre d'intérêt	- Les métiers de l'administration
MARS	- Les métiers de l'agriculture - Les métiers de l'agroalimentaire	- Les métiers de l'art - Les métiers de la culture
AVRIL	- Les métiers du commerce - Les métiers de la gestion	- Les métiers de l'enseignement et de l'animation - Les métiers des sports
MAI	- Les métiers du droit - Les métiers de la défense, de la sécurité et des secours	- Les métiers des lettres et des sciences humaines - Les métiers de l'information et de la communication
JUIN	- Les métiers de la santé	- Les métiers du social et des soins
SEPTEMBRE	- Les métiers des sciences - Les métiers des technologies	- Les métiers de la métallurgie - les métiers de la mécanique
OCTOBRE	- Les métiers du BTP - Les métiers de l'urbanisme - Les métiers de l'électricité	- Les métiers de l'informatique - Les métiers des transports - Les métiers des autres industries et services
NOVEMBRE	- Emploi et jobs - Formation continue	- Loisirs, sports et vacances
DÉCEMBRE	- Partir à l'étranger : étudier, travailler, faire un stage,...	- Vie pratique : logement, santé, droits, vie affective et familiale, handicap,...

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75 009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

Actuel cidj

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page : 2 500 €
1/2 page : 1 700 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

FORMATS

Page FU : L.180 x H.275
1/2 page largeur FU : L.180 x H.133

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ; 3 et 4 : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Éléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
en quadrichromie ou noir et blanc par mail ou CD
+ cromalin

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7- Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 29/11/2018

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75 009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj #InfoJeunesse

GUIDE « APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE »

LE GUIDE PRATIQUE POUR S'INFORMER SUR L'ALTERNANCE ET L'APPRENTISSAGE

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Parution : mars 2019
Pôle : une collection du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : guide destiné à accompagner les jeunes dans leurs recherches de formation en alternance ou en apprentissage
Toutes les clés pour aider les jeunes à construire en confiance leur projet professionnel avec :
- L'expertise rédactionnelle du réseau CIDJ
- Un panorama complet sur les métiers et les formations
- Une approche pratique et synthétique pour aller à l'essentiel : études, diplômes, métiers, débouchés, conseils, adresses utiles...

◆ **Neutralité et objectivité** de l'information

◆ **Collection évolutive** pour coller au plus près des besoins d'information des jeunes

◆ **Pagination publicitaire limitée :** 7 pages

Cible : collégiens, lycéens, étudiants et parents

CHIFFRES CLÉS

Tirage : 10 000 ex.
Mode de diffusion :
- Librairie CIDJ
- Librairie en ligne du CIDJ sur *www.cidj.com*
- Vente par correspondance
- Diffusion lors de la *Semaine de l'orientation du CIDJ*

Possibilité de réserver l'exclusivité d'un guide

10 000
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj #InfoJeunesse

GUIDE « APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE »

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page cahier central : 3 200 €
4e de couverture : 4 400 €
2e de couverture : 3 800 €
3e de couverture : 3 500 €
1/2 page : 2 200 €

Carnet « Partenaire » : nous consulter

Couplage avec un stand (2 m²) possible : nous consulter
Lors de la Semaine de l'orientation du CIDJ en mars
et de la Semaine de l'insertion professionnelle du CIDJ en octobre

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

FORMATS (mm)

Page PP : L.105 x H.210

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ; 3 et 4 : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Eléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
couleurs quadri en CMJN par mail ou CD
+ cromalin impérativement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 29/11/2018

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj
#InfoJeunesse

GUIDE DES SECTEURS QUI RECRUTENT

L'INFO DE RÉFERENCE SUR LES SECTEURS ET LES MÉTIERS D'AVENIR

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Lancement : 2012
Parution : février 2019
Pôle : un guide du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : référence de tous les professionnels de l'orientation, de l'emploi, de l'insertion et des RH, ce guide propose une information précise et fiable sur l'environnement économique, les secteurs d'avenir et les perspectives de recrutement des entreprises

◆ **22 fiches synthétiques présentant 60 secteurs porteurs, 400 métiers recherchés et 250 entreprises qui recrutent :** chiffres clés et caractéristiques du secteur, perspectives de recrutement avec un focus régional, qualifications requises, métiers recherchés, emploi et handicap, entreprises qui recrutent, sites d'emploi, organismes et sites de référence

◆ **Plus de 60 secteurs passés au crible :** Agroalimentaire – Agroéquipement - Alimentation - Artisanat - Assurance - Audit/Conseil - Banque - BTP/Construction - Chimie - Commerce/Vente - Défense/Sécurité - Économie sociale et solidaire - Économie verte - Enseignement – Environnement - Gestion et administration des entreprises - Hôtellerie/Restauration - Immobilier – Industrie du luxe et artisanat d'art - Informatique/Numérique - Métallurgie/ Mécanique - Propreté - Recherche & Développement - Santé - Services à la personne - Social - Transport/Logistique

◆ **Ce guide s'appuie sur les sources d'information les plus fiables** issues des travaux prospectifs sur les métiers, des enquêtes annuelles de l'Apec et de Pôle emploi, de 35 observatoires de branche, de la presse économique...

Cible : professionnels de l'orientation, de l'emploi, de l'insertion, des RH, journalistes économiques

CHIFFRES CLÉS

Diffusion totale : 5 000 exemplaires
Mode de diffusion : Réseau information jeunesse, librairie du CIDJ, salons du CIDJ
Prix de vente : 39€ (version papier)

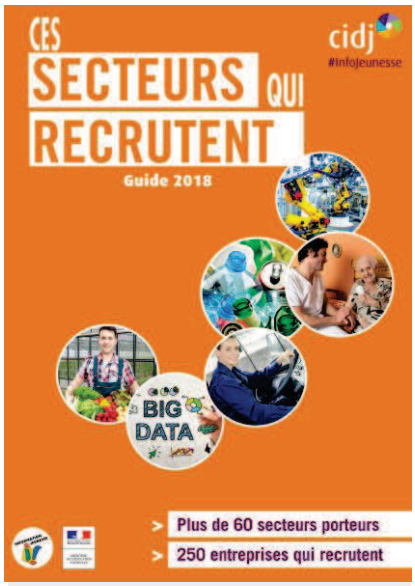

5 000
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

La référence des professionnels de l'orientation, des recruteurs, des RH et des médias

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj
#InfoJeunesse

GUIDE DES SECTEURS QUI RECRUTENT

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page intérieure : 2 900 €
2e de couverture : 4 300 €
3e de couverture : 3 600 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ; 3 et 4 : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

FORMAT (mm)

Page PP : L.210 x H.297
Page FU : L.190 x H.277

ELÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Eléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
couleurs quadri en CMJN par mail ou CD
Taux d'encrage < 310%

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 22/11/2018

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj #InfoJeunesse

GUIDE DU LOGEMENT

LE GUIDE PRATIQUE POUR TROUVER SON LOGEMENT

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Parution : juin 2019
Pôle : une collection du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : guide destiné à accompagner les jeunes dans leurs recherches de logement

◆ **Guide 100% pratique**
- Préparer sa recherche
- S'informer sur les aides financières
- Trouver son logement
- Visiter un logement
- Connaître ses droits et obligations
- Emménager - Déménager
- Carnet d'adresses

◆ **Caractéristiques**
- 46 pages
- Format : 10,5 x 21 cm à la française
- Impression quadri
- Pagination publicitaire limitée

Cible : lycéens, étudiants et parents

CHIFFRES CLÉS

Tirage : 50 000 ex.
Mode de diffusion : - disponible au CIDJ et dans son réseau
- sur le salon logement du CIDJ, en juin

Un guide fortement plébiscité par les jeunes

50 000
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj
#InfoJeunesse

GUIDE DU LOGEMENT

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page cahier central : 3 200 €
4e de couverture : 4 400 €
2e de couverture : 3 800 €
3e de couverture : 3 500 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

FORMATS (mm)

Page PP : L.105 x H.210

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ; 3 et 4 : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Eléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
couleurs quadri en CMJN par mail ou CD
+ cromalin impérativement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 22/11/2018

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit_média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj
#InfoJeunesse

GUIDE « TROUVER UN EMPLOI AVEC UN HANDICAP »

LE GUIDE PRATIQUE POUR TROUVER UN EMPLOI AVEC UN HANDICAP

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Parution : octobre 2019
Pôle : une collection du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : guide destiné à accompagner les jeunes en situation de handicap dans leurs recherches d'emploi : conseils, aides, accompagnement, secteurs qui recrutent ...

◆ **Guide 100 % pratique**
- Vos droits
- Travailler dans une entreprise
- Faites-vous accompagner
- Les clés pour candidater
- Trouver sa formation
- Etc.

◆ Ce guide est diffusé à l'occasion de l'événement **« CIDJ / HANDIRÉSEAU »**

◆ **Caractéristiques**
- 24 pages
- Format : 10,5 x 21 cm à la française
- Impression quadri
- Brochage : 2 points métal
- Pagination publicitaire limitée

Cible : jeunes en situation de handicap et leurs parents

CHIFFRES CLÉS

Tirage : 10 000 ex.
Mode de diffusion :
- Diffusion gratuite toute l'année au CIDJ
- Disponible sur le site *www.cidj.com*
- Diffusion lors de l'événement *CIDJ / HANDIRÉSEAU*

Un guide 100% pratique et complet !

10 000
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj
#InfoJeunesse

GUIDE « TROUVER UN EMPLOI AVEC UN HANDICAP »

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page intérieure : 3 200 €
4e de couverture : 4 400 €
2e de couverture : 3 800 €
3e de couverture : 3 500 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

FORMATS (mm)

Page PP : L.105 x H.210

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ; 3 et 4 : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Eléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI couleurs quadri en CMJN par mail ou CD
+ sortie couleur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 29/11/2018

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj #InfoJeunesse

GUIDE « TROUVER UN JOB »

LE GUIDE PRATIQUE POUR TROUVER UN JOB ÉTUDIANT

IDENTITÉ

Éditeur : CIDJ / Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
Le CIDJ est une association créée en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse
Parution : janvier 2020
Bouclage : décembre 2019
Pôle : un guide du pôle Éducation & Jeunes de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT

Concept : guide destiné à aider les jeunes à trouver un job d'étudiants ou d'été, en France ou en Europe

◆ Ce guide est diffusé à l'occasion des **« Journées Jobs d'été »** organisées par le Ministère de l'Éducation Nationale en partenariat avec le CIDJ et Pôle Emploi au mois de mars. L'opération « Jobs d'été » se poursuit jusqu'en août dans tout le réseau Information Jeunesse

◆ **Guide 100 % pratique**
- Mon job et mes droits
- Organiser ma recherche
- Les secteurs qui recrutent
- Les jobs à l'étranger

◆ **Caractéristiques**
- 48 pages
- Format : 10,5 x 21 cm à la française
- Impression quadri
- Brochage : 2 points métal
- Pagination publicitaire limitée

Cible : les 18/25 ans

CHIFFRES CLÉS

Diffusion totale : 50 000 exemplaires
Mode de diffusion :
- Information Jeunesse IDF : 23 000 ex.
- Hall du CIDJ : 15 000 ex.
- Forum Jobs d'été (mars) : 8 000 ex.
- Autres structures : 4 000 ex.
- Mise en ligne sur le site *Cidj.com*

Le guide phare du CIDJ, particulièrement attendu des jeunes !

50 000
exemplaires diffusés
(Source éditeur)

contacts
01 40 02 92 56

Luc Lehéricy
Directeur Général
luc.lehericy@mistralmedia.fr

Aurélie Chollin
Directrice de clientèle
aurelie.chollin@mistralmedia.fr

restez connecté
www.cidj.com

2019 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

cidj #InfoJeunesse

GUIDE « TROUVER UN JOB »

TARIFS 2019 HT / QUADRI

Page intérieure : 3 900 €
4e de couverture : 5 900 €
2e de couverture : 5 300 €
3e de couverture : 4 600 €

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

FORMAT (mm)

Page PP : L.105 x H.210

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise fidélité : 5 %
1 insertion sur les 12 derniers mois
Remise nouveau client : 3 %
Majorations : *recto, 1ère moitié, successivité, contre-texte*
1 contrainte : 7 % ; 2 contraintes : 13 % ;
3 et 4 contraintes : 15 %
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %
Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat

ELÉMENTS TECHNIQUES

Remise des éléments : 4 semaines avant parution
Eléments à fournir : PDF 1.3 certifié en 300 DPI
couleurs quadri en CMJN par mail ou CD
+ sortie couleur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité parait sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraitrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entrainer l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise les couvertures. 10-Les dates de parution par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entrainera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. Nouvel annonceur: un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. Remise pour cumul de mandats : elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 17/01/2019

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232